



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 152/2022
SÉANCE N° 10 DU 19 SEPTEMBRE 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLOMÉRATION, LE THÉÂTRE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION K DANSE LAVAL POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "JEUNESSES 2 KARACTÈRE" (J2K) – ÉDITION 2022

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 13 septembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Florian Bercault, président.

Florian Bercault, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 51), Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Christine Dubois (à partir de 17 h 15), Bruno Bertier (jusqu'à 19 h 43), Patrick Péniguel (jusqu'à 19 h 53), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeais, Jean-Pierre Thiot (à partir de 17 h 14), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Fléchar, Marcel Blanchet (jusqu'à 19 h 45), Patrice Morin (jusqu'à 19 h 49), Antoine Caplan (à partir de 17 h 10 et jusqu'à 19 h 45), membres du bureau.

Étaient représentés

Sylvie Vielle a donné pouvoir à Patrice Morin, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 18 h 30), Julien Brocaïl a donné pouvoir à Louis Michel, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée le : 23 septembre 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLOMÉRATION, LE THÉÂTRE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION K DANSE LAVAL POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL "JEUNESSES 2 KARACTÈRE" (J2K) – ÉDITION 2022

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que pour l'édition 2022, Laval agglomération, via le Conservatoire à Rayonnement Départemental, souhaite participer au festival « Jeunesses 2 Karactère » (J2K),

Qu'il convient, de signer une convention de partenariat entre la ville de Laval, Laval Agglomération, le Théâtre de Laval et l'association K Danse Laval,

Après avis favorable de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire valide la convention de partenariat entre la ville de Laval, Laval Agglomération, le Théâtre de Laval et l'association K Danse Laval ainsi que le versement de 3 280 € TTC pour la participation au financement de la venue du spectacle et des ateliers de la compagnie Antoinette Gomis.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer la convention correspondante entre la ville de Laval, Laval Agglomération, le Théâtre de Laval et l'association K Danse Laval ainsi que tout document et avenant nécessaire à ce partenariat.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220919-S10-BC-152-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Mise en ligne : le 26-09-22

Florian Bercault